



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 26 juin 2020

En raison de la pandémie du Covid-19, la réunion se tient à la salle polyvalente afin de pouvoir respecter les mesures sanitaires.

Présents : Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Florence HENRIOT-COLIN, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET, Agathe ROCHE

Excusés : Benoît COLLIN avec pouvoir à Jérôme GRECARD
Philippe HERNANDEZ, avec pouvoir à Isabelle HEURTIER

Secrétaire de séance : Florence HENRIOT-COLIN

19h30 : Accueil de Monsieur Olivier Rémy, Trésorier de Saint Claude qui vient présenter l'analyse financière consolidée 2019. Il précise que le réseau d'alerte a été sollicité du fait des investissements importants réalisés en 2019 ce qui a fait que la CAF (Capacité d'Autofinancement) nette a été négative sur l'année 2019. Il explique que ce n'est pas dramatique, qu'il faudra être vigilant dans les années à venir mais qu'il n'y a pas de grosses inquiétudes à avoir, la trésorerie de la commune étant saine.

Le maire rappelle que le choix de l'investissement sur le bâtiment communal fait par le conseil précédent était un choix qui se défend car, sans travaux, ce bâtiment risquait d'être à plus ou moins long terme obsolète et inutilisable.

Ouverture de la séance à 20h30

1- Approbation du procès-verbal du 19 juin 2020

Le procès-verbal est approuvé sans remarque à l'unanimité des présents et pouvoirs. (11 voix)

2 – Participation aux organismes

Jérôme GRECARD donne les montants des participations proposés par les différents organismes :

- Syndicat des Ecollets	191,14 € (fonctionnement en diminution mais qui montre que les recettes de ce syndicat sont en baisse les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 2% des ventes de bois)
- SIVOS	7 741,51 €
- SIVU	9 600,00 €
- PNR	1 126,00 €

Total des participations aux organismes : 88 658,65€

Le conseil valide ces montants à l'unanimité des présents et pouvoirs. (11 voix)

3 – Assiette et dévolution des coupes de bois 2020

Isabelle Heurtier présente les propositions faites par l'ONF : Pour les ventes en bloc et sur pied, le marché est saturé et il est proposé de reporter la vente des parcelles 13 et 14, de vendre les chablis avec décision à prendre au moment du martelage, de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur. La parcelle 12 qui a été proposée l'année dernière mais pas vendue reste en vente

Après délibération, les conseillers, décident d'approuver l'état de l'assiette des coupes 2020 avec le report des coupes des parcelles 13 et 14, de vendre les chablis avec décision à prendre au moment du martelage, de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur et autorise le maire à signer tout document afférent à ces ventes, à l'unanimité des présents et pouvoirs (11 voix)

Le prix de retrait sera décidé au moment des ventes.

4 – État 1259 : vote des taxes

Le maire présente les simulations des taux des impôts directs locaux qui définissent les montants collectés par la commune et rappelle que la commune ne peut voter que les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Simulation évolution produit fiscal – Année 2020

Taxes	Taux N-1	Produit fiscal attendu Taux constant	1%		+1.5%		2%		+2.5%	
			Taux	Produit fiscal attendu						
TFB	22.24 %	57 846 €	22.46 %	58 418 €	22.57 %	58 507 €	22.68 %	58 991 €	22.80 %	59 303 €
TFNB	40.37 %	29 188 €	40.77 %	29 477 €	40.98 %	29 629 €	41.18 %	29 773 €	41.38 %	29 918 €
	Total	87 034 €		87 895 €		88 136 €		88 764 €		89 221 €
	Incidence			+ 861 €		+ 1 102 €		+ 1 730 €		+ 2 187 €

Après délibération, le conseil décide une augmentation de 1% des taux des taxes par 10 voix et 1 contre (Anne MICHAMBLÉ qui ne souhaite pas augmenter les taux)

5 – Vote des budgets

Le maire présente les propositions de budget principal élaboré lors de différentes commissions finances.

a) Budget principal

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement

011	Charges à caractère général	126 319,65 €
012	Charges de personnel	94 377,00 €
014	Atténuation de produits	13 628,00 €
65	Autres charges de gestion courante	112 201,66 €
66	Charges financières	4 677,50 €
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES		352 203,81 €
023	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 111,19 €
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE		16 111,19 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		368 315,00 €

Les recettes de fonctionnement

002	Résultat reporté excédentaire	10 957,38 €
013	Atténuation de charges	3 300,00 €
70	Produits domaniaux et ventes diverses	44 651,97 €
73	Impôts et taxes	179 952,65 €
74	Dotations et participations	78 293,00 €
75	Autres produits de gestion courante	48 106,00 €
76	Produits financiers	4,00 €
77	Produits exceptionnels	50,00 €
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES		365 315,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
043	Opérations patrimoniales	- €
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE		3 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		368 315,00 €

Dans le chapitre 65, il y a l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé) dans lequel a été prévu 250 € pour l'amicale des pompiers (feu d'artifice), 500 pour la Juraquette, 100 pour les voyages scolaires) Ces propositions sont validées, sous réserve de la réalisation des manifestations mentionnées.

Jérôme GRECARD en profite pour lire le courrier de demande des pompiers qui sollicite la participation de la commune pour l'assurance que les pompiers actifs paient à l'Union départementale et qui est actuellement prise en charge par l'Amicale.

Après débat, il apparait que le conseil n'est pas favorable à la participation de la commune pour cette assurance. Un courrier sera fait pour les informer.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

001	Déficit reporté	
	programmes 100 et 300	142 737,63 €
13	DETR Erreur imputation	40 307,30 €
20	Immobilisations corporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (réserve)	158 704,22 €
21	non affecté	6 050,00 €
23	Immobilisations en cours	53 669,00 €
16	dépôts et cautionnements	2 500,00 €
16	Emprunts (capital à rembourser)	69 526,85 €
020	Dépenses imprévues	
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES		473 495,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	5 048,44 €
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE		5 048,44 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		478 543,44 €

Les recettes d'investissement

13	Subventions d'investissement	104 610,35 €
13	DETR Erreur imputation	40 307,30 €
16	Emprunts contractés	125 000,01 €
10	Dotations et fonds divers	5 817,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé - résultat	27 601,09 €
16	dépôts et cautionnement	2 500,00 €
023	SIDEC	3 786,33 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	
27	Remst lot. Et Assain	151 548,06 €
45	Opérations pour compte de tiers	
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES		461 170,14 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 111,19 €
041		1 262,11 €
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE		23 032,95 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		478 543,44 €

Le budget de fonctionnement est équilibré à 368 315,00 € et le budget d'investissement est équilibré à 478 543,44 €.

Après délibération, le budget principal est adopté par 9 voix pour, 1 abstention (Agathe ROCHE), 1 voix contre (Anne MICHAMBLÉ qui estime que le montant inscrit en voirie est insuffisant)

b) Assainissement : vote du budget 2020

Jérôme GRENARD rappelle qu'il s'agit d'un budget provisionnel établi en lien avec le travail fait avec Eau Bien Commun, qu'il prévoit les travaux envisagés mais que pour que l'opération se réalise, il faudra au minimum 80% de subvention afin que ce budget puisse s'autofinancer de lui-même avec les taxes et redevances d'assainissement. L'opération ne sera pas lancée sans garantie de financement.

Le budget de fonctionnement est équilibré à 34 702,42 € et le budget d'investissement est équilibré à 1 787 847,20 €
Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs le budget assainissement 2020. (11 voix)

c) Photovoltaïque : vote du budget 2020

A ce jour, la production d'électricité est plus importante que les prévisions émises mais il est actuellement difficile d'avoir une vision parfaite des recettes et dépenses.

Le budget de fonctionnement est équilibré à 33 990,72 € et le budget d'investissement est équilibré à 440 782,78 €
Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs le budget photovoltaïque 2020. (11 voix)

d) Lotissement : vote du budget 2020

On est sur un budget de clôture. C'est la dernière année de ce budget car tous les terrains sont vendus. Ce lotissement se termine avec un bénéfice de 12 606,00€.

Le budget de fonctionnement est équilibré à 142 681,35 € et le budget d'investissement est équilibré à 133 548,06 €
Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs le budget lotissement 2020. (11 voix)

6 – Délibération pour l'amortissement des subventions reçues : budget photovoltaïque

Le maire propose d'amortir les subventions reçues sur le budget photovoltaïque sur 20 ans.

Après délibération, le conseil décide d'amortir les subventions reçues dans le budget photovoltaïque sur 20 ans à l'unanimité des présents et pouvoirs. (11 voix)

7 - Désignation des commissions

Les commissions sont affinées et il est précisé que la commission « Eau Assainissement » s'occupera également des captages, sources et fontaines.

En raison de l'absence de Philippe Hernandez, la délibération est reportée au prochain conseil.

Questions diverses

- Rapport d'activité : Agence de l'eau et CCHJSC. Ils sont consultables en mairie
- Cabane forestière : la commune de la Pesse a interpellé les Bouchoux pour poursuivre la restauration de la cabane forestière du Chapuzieux : Deux journées de travail sont prévues les 3 et 4 juillet. Les personnes volontaires seront les bienvenues. La personne référente sera Anne Michamblé.
- Courrier reçu de M.Gressent concernant le chemin de randonnée barré par une clôture sans poignée installée par l'agriculteur voisin, ce qui fait que les randonneurs ne peuvent pas passer par le chemin et empruntent la partie privée qui passe devant chez M. Gressent.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu **le 24 juillet à 15h00** à la salle de justice.

La séance est levée à 23h05

L.HEURTIER

